Annexes

SOMMAIRE

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES 2
1.1 Fonds de commerce 2
1.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements 2
1.3 Provisions pour dépréciation d'actif 3
1.4 Stocks 3
1.4.1 Stocks de matières premières, et autres approvisionnements. 3
1.4.2 Provision pour dépréciation des stocks 3
1.5 Créances et dettes 3
1.6 Disponibilités 3
1.7 Achats 3
2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 4
3 CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION 4
4 EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE 4
5 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 5
5.1 Immobilisations et amortissements 5
5.2 Etat des créances 7
5.3 Provision pour dépréciation 8
5.4 Produits à recevoir par postes du bilan 9
5.5 Charges constatées d'avance 10
6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 11
6.1 Capital social 11
6.2 Variations des capitaux propres 11
6.3 Etat des dettes 12
6.4 Charges à payer par postes du bilan 12
6.5 Produits constatés d'avance 13
7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 14
7.1 Ventilation du chiffre d'affaires 14
7.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 14
7.3 Produits et charges exceptionnels 15
8 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS 16
8.1 Rémunération des dirigeants 16
8.2 Effectif 16
8.3 Engagements financiers 17
8.4 Honoraires relatifs au contrôle légal 18
8.5 Information relative au crédit-bail 19
8.6 Tableau des résultalts et autres éléments au cours des 5 derniers exercices 20

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de l'exercice sont établis conformément aux principes et règles et méthodes comptables en vigueur, définies par le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements n°2016-07 du 5 novembre 2016 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 524 976 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits 3 590 880 euros et un total charges de 3 510 928 euros, dégageant ainsi un résultat de 79 952 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

1.1 Fonds de commerce

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, il est précisé que le fonds de commerce « Nettoyage urbain », acquis historiquement en 1999 pour 213 429 euros n'est constitué que d'un fonds commercial dont la durée d'utilisation est considérée, à ce jour, par la direction comme non limitée. Le test de dépréciation effectué suivant des critères de rentabilité économique n'a pas révélé de perte de valeur.

1.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Conformément aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 relatifs à la comptabilisation des actifs: La société n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

Pour les immobilisations non décomposables: Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens:

- Logiciel:	amortissement linéaire sur 3 ans
- Construction :	amortissement linéaire sur 25 ans
- Matériel et Outillage:	amortissement linéaire sur 3 à 5 ans
- AAI:	amortissement linéaire sur 10 ans
- Matériel de transport:	amortissement linéaire sur 5 ans
- Matériel informatique:	amortissement linéaire sur 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

1.3 Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

1.4 Stocks

1.4.1 Stocks de matières premières, et autres approvisionnements.

Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

1.4.2 Provision pour dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

1.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

1.6 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.7 Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à mentionner un recul de chiffre d'affaires sur l'exercice clos au 31/12/2024, comparativement à celui clos au 31/12/2023.

En effet, la SAS CIEL VERT enregistre une diminution de 1 183 233€ hors taxes, soit un ratio négatif de 25.19% entre les deux exercices.

La conjoncture politique et économique de l'année 2024 a impacté fortement les budgets des collectivités locales, qui représentent la quasi-totalité des clients de la SAS CIEL VERT.

Au 05 mai 2025, date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la direction de la SAS CIEL VERT n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

3 CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode n'est à mentionner.

4 EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Aucun événement n'est à mentionner.

5 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

5.1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	247 050		6 075		32 031	221 094
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**247 050**		**6 075**		**32 031**	**221 094**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	67 170					67 170
	instal. agenct aménagement	95 230					95 230
	Instal technique, matériel outillage industriels	912 661		113 266		108 172	917 756
	Instal., agencement, aménagement divers	233 894		10 287			244 182
	Matériel de transport	1 656 847		201 247		103 798	1 754 296
	Matériel de bureau, mobilier	24 294		2 224			26 517
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 990 096**		**327 025**		**211 970**	**3 105 151**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	13 318					13 318
	Prêts et autres immobilisations financières	7 178		240			7 418
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**20 495**		**240**			**20 735**
	TOTAL	**3 257 641**		**333 340**		**244 001**	**3 346 980**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	33 621	164	32 031	1 754
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 621	164	32 031	1 754
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	13 910	2 687		16 597
	instal. agencement aménagement	26 320	4 952		31 272
	Instal technique, matériel outillage industriels	667 698	97 015	108 172	656 541
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	98 239	21 715		119 953
	Matériel de transport	1 109 445	230 938	103 247	1 237 137
	Matériel de bureau, mobilier	21 467	1 610		23 076
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 937 079	358 916	211 418	2 084 576
	TOTAL	1 970 700	359 080	243 449	2 086 330

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

5.2 Etat des créances

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 418	7 418	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	589 702	589 702	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 271	5 271	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 544	2 544	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 085	1 085	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	72 960	72 960	
	Débiteurs divers	10 020	10 020	
	Charges constatées d'avances	12 823	12 823	
	TOTAL DES CREANCES	**701 822**	**701 822**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

5.3 *Provision pour dépréciation*

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	9 302			9 302
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 302			9 302
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		9 302			9 302
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

La provision pour litiges, initialement dotée au 31/12/2017 pour un montant de 9.301,97€, correspond à un litige prud'hommal encore en cours d'instruction au 31/12/2024.

5.4 *Produits à recevoir par postes du bilan*

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**51 550**
Autres créances clients		**44 535**
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	44 535	
Autres créances		**7 015**
PRES. PROD. A RECEVOIR	4 471	
IJSS à percevoir	2 544	

5.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur :

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			12 823
BNP LEASE	01/01/2025 28/02/2025	921	
DAXIUM	01/01/2005 30/11/2025	5 401	
CONVENTION LINDE	01/01/2025 31/10/2025	125	
CONVENTION LINDE	01/01/2025 31/10/2025	161	
RC FILMS	01/01/2025 31/05/2025	292	
ASS LOCAUX NIMES	01/01/2025 31/01/2025	69	
ASS LOCAUX VAUGUIERES	01/01/2025 30/09/2025	1 141	
ASS BARGE	01/01/2025 17/08/2025	710	
AMARANTE 2025	01/01/2025 31/05/2025	2 596	
CVAE 2024	01/01/2025 01/01/2025	1 406	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 823

6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6.1 Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	202,0000	101 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**500,00**	**202,0000**	**101 000,00**

6.2 Variations des capitaux propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	101 000				101 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	10 100				10 100
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	922 294			(2 487)	919 808
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	397 513	(397 513)		79 952	79 952
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 430 908	(397 513)		77 466	1 110 860

Date de l'assemblée générale 30/05/2024
Dividendes attribués 400 000
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 397 513
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 033 394
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 033 394
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (320 048)

6.3 Etat des dettes

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	602	602		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	600 124	205 171	394 952	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	176 117	176 117		
	Personnel et comptes rattachés	48 354	48 354		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 208	98 208		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	180 414	180 414		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 158	11 158		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	29 030	29 030		
	Autres dettes	562	562		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	260 246	260 246		
	TOTAL DES DETTES	**1 404 814**	**1 009 861**	**394 952**	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	362 681
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	351 978
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

6.4 Charges à payer par postes du bilan

		31/12/2024
Total des Charges à payer		**92 242**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 470**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	868	
INT.COURUS/CONC.BANC.COUR	602	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**15 185**
FOURN. FACT.NON PARVENUES	15 185	
Dettes fiscales et sociales		**75 587**
DETTES PROV./CONGES PAYES	47 678	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	19 247	
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	291	
ETAT - TA A PAYER	1 011	
ETAT - FCP A PAYER	7 359	

6.5 Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			260 246
PRESTATIONS DE SERVICES	01/01/2025 31/03/2025	260 246	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			260 246

7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature de Chiffre d'affaires	France	Export
Prestations « Espaces verts »	1.154.931,26€	NEANT
Prestations « Haute pression »	1.440.698,32€	NEANT
Prestations « Nettoyages divers »	758.014,80€	NEANT
Prestations diverses	159.864,76€	NEANT

7.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

31/12/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	103 453	23 007	80 446
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(493)		(493)
RESULTAT COMPTABLE	102 959	23 007	79 952

(1) après retraitements fiscaux.

Le montant de l'impôt indiqué tient compte:

- des réintégrations fiscales qui s'élèvent à 9.763€
- d'une imposition brute de 23.931€ (tranche à 15% = 42.500€ / tranche à 25% = 70.222€)
- d'un crédit d'impôt de 924€
- d'aucun report de déficit antérieur

La société CIEL VERT fait partie depuis le 01/01/2012 du groupe fiscal constitué par la SAS GROUPE HTP en application des articles 223A et suivants du C.G.I:
A ce titre, la société CIEL VERT a versé à la SAS GROUPE HTP, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt sur son résultat, comme si elle avait été imposée distinctement.

7.3 Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2024
Produits exceptionnels		6 897
AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE GESTION	677	
PRODUITS CESSION EL. ACTIF CORPOREL	6 221	
Charges exceptionnelles		7 391
AMENDES NON DEDUCTIBLES	67	
CHARGES EXCEPT. DE GESTION	6 772	
VALEUR NETTE COMPTABLE ACTIF IMMOBILISE	552	
Résultat exceptionnel		(493)

8 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

8.1 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans les présentes notes annexes, car elle conduirait indirectement à donner des remunérations individuelles.

8.2 Effectif

		31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		3	
	Professions intermédiaires			
	Employés		2	
	Ouvriers		34	
	TOTAL		39	

8.3 *Engagements financiers*

	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE		60 972	
		60 972	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		60 972	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'un traitement comptable. Ainsi, aucune provision pour IDR n'a été constatée à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2024.
Le calcul intègre les hypothèses suivantes :

- ✓ obligations définies par la convention collective « Propreté et services associes(entreprise de) » dans le cadre d'un départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein ;
- ✓ tables de mortalité INSEE 2014-2016 ;
- ✓ méthode des unités de crédits porjetés IAS19
- ✓ départ à la retraite à 65ans ;
- ✓ taux de progression des salaires (1,5 %) et de rotation du personnel ;
- ✓ taux d'actualisation : 3.17%.

Le montant cotisé sur un contrat IFC auprès d'un organisme assureur s'élève à 50.000€ à la clôture de l'exercice.

8.4 Honoraires relatifs au contrôle légal

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	6 550	6 415	100,00	100,00				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**6 550**	**6 415**	**100,00**	**100,00**				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**6 550**	**6 415**	**100,00**	**100,00**				

8.5 *Information relative au crédit-bail*

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2024
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

8.6 Tableau des résultalts et autres éléments au cours des 5 derniers exercices

		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
	Nombre d'actions ordinaires	500	500	500	500	500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	4 030 678	4 520 295	4 932 496	4 696 742	3 513 509
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	806 863	893 571	999 337	848 552	462 039
	Impôts sur les bénéfices	162 620	163 366	175 427	127 956	23 007
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	430 330	464 204	538 238	397 513	79 952
	Résultat distribué		400 000	450 000	400 000	100 000
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	1 288	1 460	1 648	1 441	878
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	861	928	1 076	795	160
	Dividende attribué		800	900	800	200
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	42	42	42	42	39
	Montant de la masse salariale	1 163 270	1 291 308	1 353 771	1 286 791	1 242 717
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	361 467	371 920	392 398	389 066	365 400

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012024** et clos le **31122024** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal **X**
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS CIEL VERT	
SIRET **34962576400031**	
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement**
CHEMIN DES ECOLIERS **VAUGUIERES LE HAUT** **34130 MAUGUIO**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012012

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère : SIRET 4 1 4 4 3 0 3 7 1 0 0 0 4 0

SAS GROUPE HTP — 189 RUE D'AUBERVILLIERS — 75018 PARIS

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **NETTOYAGE** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 70 222 — Bénéfice imposable à 15% : 42 500 — Déficit :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : — PV à long terme imposables à 19% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% :

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
- Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐
- Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐
- Autres dispositifs ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% :

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Comptabilite Expert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Cabinet AMARANTE ASSOCIES — 836 RUE DU MAS DE VERCHANT
ZAC EUREKA - IMMEUBLE LE TUCANO 34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.222.300

Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐ — (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément :

Identité du déclarant :

Date : 18052025 — Lieu : PEROLS
Qualité et nom du signataire : PRESIDENT SAGUET ERIC
Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ — *prestataire :*

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS CIEL VERT**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : CHEMIN DES ECOLIERS 34130 MAUGUIO

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 4 9 6 2 5 7 6 4 0 0 0 3 1

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 665	AG 1 754	5 911	
	Fonds commercial (1)	AH	213 429	AI	213 429	213 429
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	162 400	AQ 47 869	114 531	122 169
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	917 756	AS 656 541	261 215	244 964
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 024 995	AU 1 380 166	644 829	685 884
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	13 318	BE	13 318	13 318
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	7 418	BI	7 418	7 178
	TOTAL (II)	BJ	**3 346 980**	BK **2 086 330**	**1 260 649**	**1 286 941**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	10 564	BM	10 564	14 128
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 862	BW	7 862	7 862
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	589 702	BY	589 702	931 131
	Autres créances (3)	BZ	91 880	CA	91 880	75 365
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	551 495	CG	551 495	832 283
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	12 823	CI	12 823	7 729
	TOTAL (III)	CJ	**1 264 326**	CK	**1 264 326**	**1 868 499**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**4 611 306**	1A **2 086 330**	**2 524 976**	**3 155 440**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 7 418 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise **SAS CIEL VERT** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 101 000)	DA	101 000	101 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 100	10 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	919 808	922 294
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**79 952**	**397 513**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 110 860**	**1 430 908**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 302	9 302
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**9 302**	**9 302**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	600 726	589 831
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 030	79 743
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	176 117	282 424
	Dettes fiscales et sociales	DY	338 132	397 606
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	562	11 598
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	260 246	354 029
	TOTAL (IV)	EC	**1 404 814**	**1 715 230**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 524 976**	**3 155 440**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 009 861	1 715 230
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	602	627

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CIEL VERT

Société par actions simplifiée au capital de 101 000 euros
Siège Social : CHEMIN DES ECOLIERS, VAUGUIERES LE HAUT, 34130 MAUGUIO
349 625 764 R.C.S MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à 10 heures

Les associés de la société CIEL VERT, société par actions simplifiée au capital de 101 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, CHEMIN DES ECOLIERS, VAUGUIERES LE HAUT, 34130 MAUGUIO, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

GROUPE HTP, représentée par ERIC SAGUET son président	475 actions
Madame MONIQUE AUDEMARD née MASIA	25 actions
Total des actions détenues par les associés présents	**500 actions détenues**

L'Assemblée Générale est présidée par GROUPE HTP, Président associé de la Société, représentée par ERIC SAGUET son président.

Les associés présents ou représentés possédent 500 actions sur les 500 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit le quorum exigé par la loi et les statuts, elle est donc déclarée régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Commissaire aux comptes Monsieur STEPHANE GRIFFON, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les justificatifs de convocation du Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Commissaire aux comptes ;
- Le rapport de gestion de la Société ;
- Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus aux dirigeants
- Affectation du résultat de l'exercice
- Distribution de réserves
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Commissaire aux comptes et décision à cet égard
- Rémunération de Madame MONIQUE AUDEMARD née MASIA en sa qualité de Directeur Général
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le(s) rapport(s).

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS AUX DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur général de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 MA

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 79 952 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 79 952 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 30 septembre 2025, au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2023	400 000	40 %	néant
31 décembre 2022	450 000	40 %	néant
31 décembre 2021	400 000	40 %	néant

() Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : DISTRIBUTION DE RESERVE

Conformément à la proposition du Président, l'Assemblée Générale décide la distribution d'une somme de 20 048 euros, prélevée sur le poste Autres reserves (dont le montant passe de 919 808 euros à 899 760 euros), qui augmentée de la distribution de dividendes décidée précédemment, donne une distribution totale s'élevant à 100 000 euros, soit 200 euros par action, au titre de l'exercice clos.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Commissaire aux comptes, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MH

RESOLUTION : REMUNERATION DE MADAME MONIQUE AUDEMARD NEE MASIA EN SA QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale décide de ratifier, et maintenir la rémunération de Madame Monique AUDEMARD née MASSIA, en sa qualité de Directrice Générale de la Société, à 18 000.00 net par an et ce jusqu'à nouvelle décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.

Madame MONIQUE AUDEMARD née MASIA

GROUPE HTP
(Le Président de séance)